

Rappel : La passerelle est un outil de sécurité. Son utilisation est obligatoire et permet de réduire le risque de chute lors du chargement. **Son absence d'utilisation entraînera des sanctions disciplinaires.**

Lors du chargement et déchargement :



Je procède au **dépliage de la passerelle** à l'aide du treuil et je **place l'échelle** dans les encoches pour vérifier son bon arrimage



Je positionne les tubes à l'aide de la perche **pour qu'ils ne dépassent pas** du nez de cabine et je **place correctement les PE en ligne** pour assurer le sanglage



Pour le sanglage :

-Pour une palette : Je positionne **3 sangles** systématiquement au minimum

-Pour deux palettes : Je positionne **6 sangles** au minimum

Vous êtes maître de votre chargement, de votre sécurité, et de celle des autres !